

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 284

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Bourgeaux, M. Portier, M. Descoeur,  
M. Bazin, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup et M. Meyer Habib

**ARTICLE 17**

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« scolaire »

insérer les mots :

« ou d’un établissement social et médico-social ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« Des temps de sensibilisation et d’information sont organisés, en amont des campagnes de vaccination, auprès des élèves et de leurs familles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire que ces campagnes scolaires aient également lieu dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des enfants en situation handicap qui ne sont pas scolarisés dans des collèges, pour que ces enfants aient également accès à cette mesure de prévention.

De plus, afin de lutter efficacement contre les informations erronées sur la vaccination, qui ont

des impacts négatifs sur la santé, et que cette démarche d' « aller vers » soit bénéfique, il est nécessaire de prévoir et de financer des actions de sensibilisation et d'information efficaces dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux concernés, pour permettre aux enfants et à leur famille de prendre des décisions éclairées quant à cette vaccination